

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N° 84-2024-055

PUBLIÉ LE 27 FÉVRIER 2024

Sommaire

38_REC_Rectorat de l'Académie de Grenoble / Division des examens et concours

84-2024-02-16-00014 - Arrêté n°DECPLOEVOIEPRO/XIII/24/23 - CPT (1 page)

Page 3



Rectorat de Grenoble Division des examens et concours

Liberté Égalité Fraternité

Pôle de la voie professionnelle

Réf n°: DECPOLEVOIEPRO/XIII/24/23

Affaire suivie par Nicolas DUEZ

Téléphone : 04 56 52 46 98 Mél : nicolas.duez@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble 7, place Bir-Hakeim CS 81065 38021 Grenoble cedex 1

ARRETE

N° DECPOLEVOIEPRO/XIII/24/23 du 16 février 2024

- Vu l'arrêté du 26 mai 1997 modifié portant création du CERTIFICAT DE PREPOSE AU TIR ;

Article 1 : une session d'examen pour la délivrance du certificat de préposé au tir de base sera organisée dans l'académie de Grenoble le vendredi 8 mars 2024.

Article 2 : Le jury pour l'examen est constitué comme suit :

Présidence :

M. Thierry PANIGONI président du jury en qualité d'employeur

Représentants des directions ministérielles :

M. Bruno CARANDI - Chargé de mission d'inspection de l'Education Nationale

M. Laurent WACK - Représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Rhône-Alpes

M. Gilles DELLA ROSA – Représentant du ministère chargé de l'industrie

Mme Laetitia GATTI - Préfecture de l'Isère

Représentants des organismes professionnels :

Mme. Elodie ASENCIO en qualité de salariée Lhoist Balthazard & Cotte

M. Mathias BERT en qualité d'employeur Forma-Explo

M. Bruno BOIT en qualité de salarié TPAC

M. Jean-François DUPRAZ en qualité de retraité

M. Patrice JACQUEMIN en qualité de salarié Lhoist Balthazard & Cotte M. Franck ROLL en qualité de salarié TitanobelEPC France

Article 3 : L'examen aura lieu à partir de 7h30 le vendredi 8 mars 2024 à Poliénas.

Article 4 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie

Hélène Insel